



Fin de bail 3 ans et souhait de ne pas le reconduire

Par **LOLABONHEUR**, le **07/01/2012 à 13:52**

Bonjour,
Je suis actuellement locataire d'un appartement, et la fin de mon bail de 3 ans est le 23/01/2012, et je ne souhaite pas le reconduire. Quelle est la procédure à suivre ?
De plus, j'ai perdu mon emploi au mois de mars 2011, et je suis sans emploi depuis. Puis-je bénéficier du préavis de 1 mois ?
Je passe par une agence immobilière avec laquelle j'ai des litiges.
Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande.
Bien cordialement,
Léna

Par **Marion2**, le **07/01/2012 à 18:42**

Bonsoir,

Le délai du préavis est de 3 mois. Vous ne pouvez pas arguer du fait d'avoir perdu votre emploi pour un préavis de 1 mois étant donné que cet emploi a été perdu en mars 2011 !

Si vous percevez le RSA, vous pouvez prétendre à un préavis de 1 mois.

Par **cocotte1003**, le **07/01/2012 à 19:10**

bonjour, il vous faut envoyer une LRAR à l'agence qui gère l'appartement en donnant votre congé. A daté de la réception de la lettre votre préavis de 3 mois commencera. Faites savoir à l'agence que vous pouvez quitter le logement rapidement s'il trouve un locataire, cela permettra d'écourter le préavis et chercher de votre côté quelqu'un prêt à prendre l'appartement en sachant bien que seule le bail pourra ou non accepter ce nouveau locataire.

Durant le préavis, vous devez laisser l'agence faire visite l'appartement (voir les conditions de visite sur votre bail). Sachez que plus l'appartement sera disponible à la visite et en bon état, rangé et plus il y a aura de chances qu'il soit vite reloué. Puisque vos relations avec l'agence ne sont pas au "top", veuillez à bien remettre l'appartement , pour l'état des lieux de sortie, dans l'état ou vous l'avez trouvé en rentrant, cela évitera des retenues sur votre dépôt de garantie, cordialement